

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 novembre 2021

Conseillers en exercice	27
-------------------------	----

Le neuf novembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le deux novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard BERTELLE, Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Zahra SOURI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Sandrine GUARINONI, Dominique FAUCHER, Emmanuel GIARDOT, Patrice BOYER, Maria GONCALVES, Florian GOSSO, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Gaëlle DESLOGES représenté.e par Sylviane GARDELLA

Excusés : Madame Karine BELIN-MAXANT, Monsieur Cédric BOURZEIX

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

FINANCES

Délibération n° 2021/075

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE-EXERCICE 2022

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2022.

FINANCES

Délibération n° 2021/076

DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 ;

Vu les Budgets primitif et supplémentaire principal et la décision modificative n°1 de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications des crédits suivants :

Sens	Chapitre	Budget total	DM N°2	Nouveaux crédits
Section de fonctionnement				
D	011 - Charges à caractère général	1 717 907,00 €		1 717 907,00 €
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 304 298,00 €		3 304 298,00 €
D	014 - Atténuations de produits	250 914,00 €		250 914,00 €
D	023 - Virement à la section d'investissement	2 569 684,00 €	- 25 900,00 €	2 543 784,00 €
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	339 100,00 €	25 900,00 €	365 000,00 €
D	65 - Autres charges de gestion courante	709 872,00 €		709 872,00 €
D	66 - Charges financières	219 800,00 €	7 000,00 €	226 800,00 €
D	67 - Charges exceptionnelles	54 105,00 €	- 7 000,00 €	47 105,00 €
	Total Dépenses	9 165 680,00 €	- €	9 165 680,00 €
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 121 538,67 €		2 121 538,67 €
R	013 - Atténuations de charges	28 800,00 €		28 800,00 €
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 293,00 €		73 293,00 €
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	195 225,00 €		195 225,00 €
R	73 - Impôts et taxes	6 508 981,00 €		6 508 981,00 €
R	74 - Dotations, subventions et participations	46 400,00 €		46 400,00 €
R	75 - Autres produits de gestion courante	172 307,00 €		172 307,00 €
R	76 - Produits financiers	19 136,00 €		19 136,00 €
	Total Recettes	9 165 680,67 €	- €	9 165 680,67 €
Section d'investissement				
D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	523 985,52 €		523 985,52 €
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 293,00 €		73 293,00 €
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	634 690,00 €		634 690,00 €
D	20 - Immobilisations incorporelles	118 432,00 €	- 37 400,00 €	81 032,00 €
D	20173 - ACCESSIBILITE	22 000,00 €	- 22 000,00 €	- €
D	20201 - TRAVAUX BLENOVISTA	76 400,00 €		76 400,00 €
D	20211 - RENOVATION GYMNASSE DU 8 MAI	1 220 000,00 €	868 000,00 €	2 088 000,00 €
D	20212 - TRAVAUX VOIRIES	300 000,00 €		300 000,00 €
D	21 - Immobilisations corporelles	248 668,00 €	- 34 000,00 €	214 668,00 €
D	23 - Immobilisations en cours	857 121,00 €	- 258 110,00 €	599 011,00 €
D	624 - PARC CHAUFFERIES COMMUNALES	25 000,00 €		25 000,00 €
	Total Dépenses	4 099 589,52 €	516 490,00 €	4 616 079,52 €
R	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 569 684,00 €	- 25 900,00 €	2 543 784,00 €
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	339 100,00 €	25 900,00 €	365 000,00 €
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	883 099,00 €		883 099,00 €
R	13 - Subventions d'investissement	34 879,00 €		34 879,00 €

R	16 - Emprunts et dettes assimilées	270 000,00 €	516 490,00 €	786 490,00 €
R	27 - Autres immobilisations financières	2 828,00 €		2 828,00 €
	Total Recettes	4 099 590,00 €	516 490,00 €	4 616 080,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

FINANCES

Délibération n° 2021/077

FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que la taxe d'aménagement doit être comprise entre 1 et 5 % pour les communes ;

Considérant que la taxe d'aménagement permet de réguler l'artificialisation des sols.

Après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

EXONERE à hauteur de 25 % de la surface excédent 100 m² les constructions à usage de résidence principale, financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé.

EXONERE les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

N'INSTITUE PAS le versement pour sous-densité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, SPORT ET CITOYENNETE

Délibération n° 2021/078

SUBVENTION AU CS BLENOD FOOTBALL-EXERCICE 2021

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge des Sports, des Associations et des Festivités,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CS Blénod football, approuvée par la délibération n°2020/080 du Conseil municipal du 27 octobre 2020.

Considérant la politique municipale d'aide et de soutien à la vie associative et sportive encourageant la pratique sportive du plus grand nombre ;

Considérant le projet associatif initié et conçu par le CS Blénod football ayant pour objectif principal de dispenser aux enfants et aux jeunes dans la pratique du football de loisirs et de compétition une formation éducative et sportive.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au CS Blénod Football d'un montant de de 47 000 euros pour l'année 2021.

La dépense est inscrite au chapitre 65 du Budget principal 2021 de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES

Délibération n° 2021/079

BUDGET COMMUNE-ADMISSIONS EN NON VALEUR DOMICILIATIONS BLENOVISTA ET CENTRE AERE

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29 ;

Vu les pièces présentées le 20 septembre 2021 par Monsieur le Trésorier principal de Pont-à-Mousson en raison de poursuites infructueuses.

Considérant que les sociétés DENI BOIS SASU, ELIF SARL, HMS 54, MILACHAV SASU et MILEN SASU ont été déclarées en liquidation judiciaire;

Considérant que Monsieur MESSAFRI Mohamed a été déclaré en fin de droits.

Après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeur la somme de 2 683,37 euros relative aux titres du budget principal de la commune :

- Année 2014 : n°145 et n°438 pour 291,37 euros ;
- Année 2016 : n°249 pour 73,60 euros ;
- Année 2017 : n°59,66,188,195,196,209,218,219,283,285,292,293 pour 1656,00 euros ;
- Année 2018 : n°67, 143, 146,201 pour 662,40 euros.

PRECISE que la dépense est prévue à l'article « 6541 - admissions en non-valeur » du Budget principal 2021 de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES

Délibération n° 2021/080

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE-CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C.

Considérant la nécessité d'étoffer le service espaces verts-voiries pour mener à bien les différentes missions et garantir un cadre de vie agréable et sécurisé aux Bellédoniens ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste permanent d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet, service technique, « ouvrier polyvalent espaces verts ».

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste permanent suivant :

- Poste permanent n°TEC58 au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet, service technique, « ouvrier polyvalent espaces verts ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES

Délibération n° 2021/081

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RELANCE POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant le dispositif de relance pour un socle numérique dans les écoles élémentaires mis en place par le Gouvernement ;

Considérant la volonté municipale d'équiper ses écoles élémentaires en matériel et supports numériques afin de permettre un enseignement optimal.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'équipement numérique des écoles élémentaires de la commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financeurs	Somme en € TTC	Pourcentage
Appel à projets numérique	40 330,00 €	67,60 %
Autofinancement	19 330,00 €	32,40 %
Total	59 660,00 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RELANCE POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES et tous documents et actes nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES

Délibération n° 2021/082

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT D'UNE MESURE DE RELANCE DEDIEE AUX COMMERCES DE PROXIMITE

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant le dispositif de soutien aux actions collectives de transformation numérique de l'économie de proximité-France Relance proposé par l'Etat et la Banque des territoires ;

Considérant la volonté municipale de s'équiper d'une application mobile permettant aux administrés d'avoir un meilleur accès aux informations diffusées par la commune, notamment pour les commerces de proximité.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'équipement de plateforme BL Citoyens et son extension application mobile.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financiers	Somme en € TTC	Pourcentage
CDC	6 235,00 €	80 %
Autofinancement	1 559,00 €	20 %
Total	7 794,00 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement d'une mesure de relance dédiée aux commerces de proximité avec la Caisse des dépôts et consignations et tous documents et actes nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

MOTIONS ET VOEUX

Délibération n° 2021/083

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE SAINT-GOBAIN PAM

Après une première motion du Conseil Municipal de Blénod les PAM en date du 9 mai 2019 de soutien aux salariés de Saint Gobain PAM face au concurrent chinois Xinxing, une nouvelle menace plane sur SAINT GOBAIN PAM Canalisation.

En effet, le concurrent indien ELECTROSTEEL, implanté à Arles (13), aurait déposé un dossier de subvention au Plan National de Relance, afin d'implanter une usine de canalisations en fonte. L'argument avancé est celui de la relocalisation. Mais cette argumentation relève du mensonge car l'entreprise n'a actuellement sur le territoire national, qu'un parc de stockage et une unité de revêtement.

Il s'agit bien ici de concurrence déloyale, car le Plan National de Relance, utilisant de l'argent public français, n'a pas lieu de soutenir des entreprises étrangères, qui mettront en difficultés des entreprises françaises comme Saint Gobain PAM.

D'une part, cela aurait des conséquences très préjudiciables sur les sites lorrains de Saint Gobain PAM Canalisation et leurs salariés.

D'autre part, on peut légitimement se poser la question de savoir si ce n'est pas une façon cachée de permettre un écoulement massif des tuyaux et raccords indiens sur les marchés

européens et français, alors que depuis 25 ans, le gouvernement indien interdit à Saint Gobain de s'implanter en Inde. Où sont la justice et l'égalité dans les échanges internationaux, et que fait le gouvernement français pour protéger les industries françaises ? Les usages commerciaux en matière de réciprocité doivent être les mêmes pour tous. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et il appartient à nos porte-paroles européens, nationaux et locaux de défendre les droits et de préserver les entreprises telles que Saint Gobain PAM, présente depuis 162 ans sur notre bassin de vie et qui a su s'adapter, notamment par le « projet d'avenir », à l'évolution du marché.

Le rôle de nos représentants, Sénateurs, Députés, Conseillers Régionaux et Elus locaux..., est d'autant plus indispensable que des réunions ont été organisées avec le Gouvernement, concernant Saint Gobain PAM. Ces rencontres sont autant d'occasions pour rappeler l'intérêt primordial pour la France, de préserver un savoir-faire français de cette qualité et de favoriser son développement au niveau international.

Par cette motion, les élus municipaux de Blénod les Pont-à-Mousson :

ALERTENT la population sur ces scandales financiers sous forme de soutien par le biais du Plan National de Relance, accordé à une concurrence venant de pays dont les gouvernements s'opposent à l'implantation d'entreprises françaises.

DENONCENT la politique gouvernementale qui accorde son soutien à des entreprises étrangères souhaitant s'implanter en France, en se servant du Plan National de Relance et de l'argent public, au détriment des industries françaises.

SOUTIENNENT les salariés de Saint Gobain PAM, dans leur combat pour préserver leur emploi sur le bassin mussipontain.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Personne ne demandant à prendre la parole, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h35.



Le Maire


Bernard BERTELLE